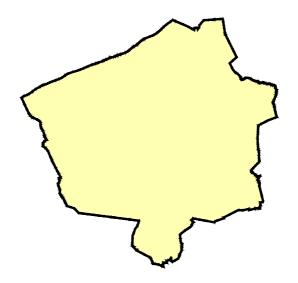
# COMMUNE DE LIGNY-LE-RIBAULT (45)

## Plan Local d'Urbanisme



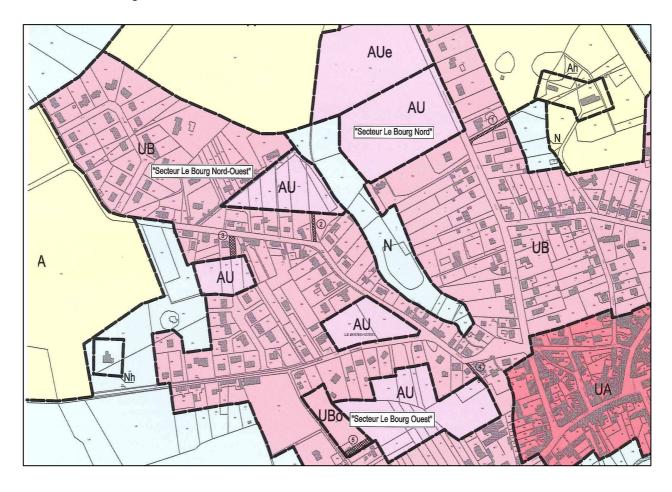
## **ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT**

Objet	
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

#### **PREAMBULE**

Les orientations d'aménagement, élaborées en cohérence avec le PADD, permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de ses futurs quartiers aux lieux-dits :

- « Le Bourg Nord »
- « Le Bourg Nord-Ouest »
- « Le Bourg Ouest »



De ce fait, les opérations de constructions ou d'aménagement dans ces secteurs doivent être compatibles avec les présentes orientations d'aménagement.

#### Orientations d'aménagement n°1 : zone AU « Le Bourg Nord »

#### Contexte

Ce secteur se situe à l'entrée Nord du Bourg, le long de la RD 19. Il s'inscrit dans la continuité du bourg et fait face à un linéaire urbanisé. Il s'appuie à l'Ouest sur un boisement.

D'une surface de 2.1 ha, il représente un vrai enjeu en terme d'aménagement de par sa situation en entrée de bourg et à proximité de la future déchetterie. Il s'agira donc de permettre la réalisation d'un nouveau quartier en liaison avec ceux existants, préservant une image qualitative de l'entrée de bourg et assurant une bonne cohabitation avec la déchetterie projetée.

#### Objectifs d'aménagement de la zone

- Finaliser l'urbanisation de la zone Nord du bourg.
- Mettre en relation les différents quartiers périphériques.
- Assurer une bonne intégration paysagère du site, notamment vis-à-vis des usagers de la R.D 19 et du bois en arrière plan.
- Aménager des espaces publics pour créer des espaces de rencontre et de vie à l'échelle de ce nouveau quartier.

#### Définition des principes d'aménagement

Le projet a défini plusieurs principes d'aménagement : cf préconisations et schéma ci-après.

#### 1. Les circulations

#### Les voies routières et les accès à la zone

Un seul accès par la RD 19.

#### Les cheminements piétonniers

- Les voiries s'accompagneront de cheminements piétonniers paysagers.
- Une liaison douce sécurisée le long de la RD 19 sera aménagée.

#### Les aires de stationnement

La zone devra comprendre des places de stationnement sur le domaine public afin d'éviter la surcharge des trottoirs lors de l'accueil de visiteurs. Ce stationnement devra être dispersé sur tout le secteur.

#### 2. Les espaces verts

- Un aménagement paysager d'entrée de ville le long de la RD 19.
- Un espace paysager avec bassin de gestion des eaux pluviales au point bas du site.
- Un traitement paysager des cheminements piétonniers sera systématique.

#### 3. Les espaces publics

Deux placettes arborées seront réalisées afin de créer des espaces de vie et de rencontre. Le mobilier urbain devra être propice à favoriser cette fonction (banc, poubelle, éclairage etc...).

### Orientations d'aménagement « Secteur Le Bourg Nord »



#### Orientations d'aménagement n°2 : zone AU « Le Bourg Nord-Ouest »

#### Contexte

Le secteur à aménager se situe au cœur des premières extensions du bourg, au Nord Ouest du centre ancien.

D'une surface de 1.1 ha, il est actuellement inoccupé (anciennes parcelles agricoles).

#### Objectifs d'aménagement de la zone

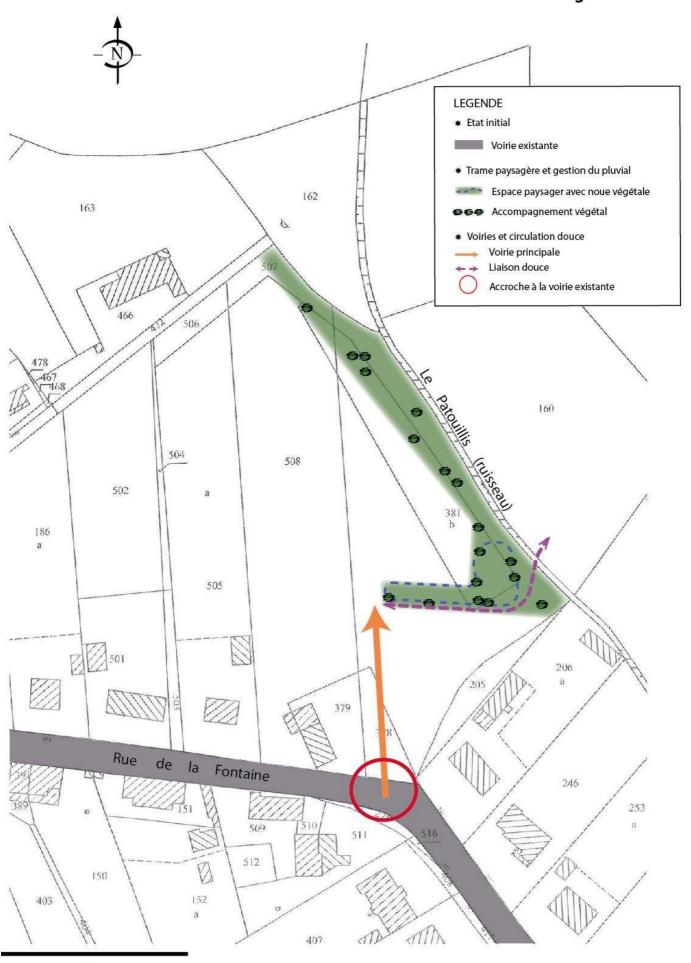
- Densifier le tissu urbain du quartier.
- Apporter une nouvelle offre de logements proche du cœur de bourg.

#### Définition des principes d'aménagement

Le projet a défini plusieurs principes d'aménagement : cf préconisations et schéma ci-après.

- 1. Les voies routières et les accès à la zone
- Une seule liaison avec la rue de la Fontaine est possible.
- Une liaison douce en direction du Patouillis, depuis la nouvelle voie à créer, sera aménagée.
- 2. Les espaces verts
- Un espace paysager avec bassin de gestion des eaux pluviales au point bas du site.
- Un espace paysager et planté le long du Patouillis.

# Orientations d'aménagement « Secteur Le Bourg Nord-Ouest »



#### Orientations d'aménagement n°3 : zones AU et UBo « Le Bourg Ouest »

#### Contexte

Le secteur à aménager est localisé à l'Ouest du bourg.

D'une superficie de 2.1 ha, ce site est constitué actuellement par des fonds de jardins ou des parcelles inoccupées et permettra la création d'un nouveau quartier au cœur de la zone urbaine du bourg. Il représente de vrais enjeux en terme d'aménagement au sein d'un tissu pavillonnaire déjà bien en place. Il s'agira donc de permettre la réalisation d'un nouveau quartier en liaison avec ceux existants.

#### Objectifs d'aménagement de la zone

- Assurer une bonne couture avec le tissu adjacent par des liaisons piétonnes et automobiles.
- Mettre en place plusieurs accès pour répartir les flux automobiles.
- Aménager des espaces publics pour créer des espaces de rencontre et de vie à l'échelle de ce nouveau quartier.
- Densifier le tissu urbain du quartier.
- Apporter une nouvelle offre de logements proche du cœur de bourg.

#### Définition des principes d'aménagement

Le projet a défini plusieurs principes d'aménagement : cf préconisations et schéma ci-après.

#### 1. Les circulations

#### Les voies routières et les accès à la zone

Les liaisons avec les quartiers environnants seront au nombre de trois. Elles se feront au Nord au niveau du chemin de la Taille des Vignes, au Sud au niveau de la RD 16 et à l'Ouest au niveau de la rue du Stade.

#### Les cheminements piétonniers

Les voiries s'accompagneront systématiquement de cheminements piétonniers.

#### Les aires de stationnement

La zone devra comprendre plusieurs places de stationnement sur le domaine collectif afin d'éviter la surcharge des trottoirs lors de l'accueil de visiteurs. Ce stationnement devra être dispersé sur tout le secteur.

#### 2. Les espaces verts

La voie sera accompagnée d'une bande plantée qui permettra d'atténuer l'impact des futures constructions tout en préservant un aspect naturel encore très présent dans le quartier (propriétés importantes avec arbres d'envergures).

Un traitement paysager accompagnera également la gestion des eaux pluviales : bassin de gestion des eaux pluviales paysager et noues paysagères.

#### 3. Les espaces publics

Un espace paysagé et planté devra être réalisé au cœur du projet afin de créer un nouvel espace central de vie et de rencontre. Le mobilier urbain devra être propice à favoriser cette fonction (banc, poubelle, éclairage etc...).

### Orientations d'aménagement « Secteur Le Bourg Ouest »

Placette et stationnements



